

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SUBLIME COIFFURE ET BEAUTE » en abrégé «
SCB »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
PROGRAMME 6 LES ROSIERS, Lot 4, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/05/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUBLIME COIFFURE ET BEAUTE »
en abrégé « SCB »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

1. Vente de produits cosmétiques ;
2. Soins esthétiques ;
3. Formation et conseils en esthétique ;
4. Remise en forme et relaxation ;
5. Coiffure dame, enfant et homme ;
6. Organisation des mariages ;
7. Vente de vêtements pour mariés ;
8. Prestations diverses

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

